

**Mairie de BLAY
Le Planître
14400 BLAY**

Département du Calvados
Canton de Trévières

**COMPTE-RENDU
DE LA SÉANCE DE CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 26 JANVIER 2018**

Nombre de conseillers :
Elus : 9
Présents : 9
Pris part à délibération : 9

L'an deux mille dix-huit, le 26 janvier, à vingt heures quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Philippe LAUNAY, Maire.

Présents : Messieurs Philippe LAUNAY, Maire, Luc BEAUBRAS, Premier Adjoint au Maire, Madame Noëlle GERONIMI, Maire-Adjointe, Mesdames Marie-Paule CAMBRON, Elisabeth ETIENNE, Messieurs Damien JUMEAU, Alexandre GOURBIN, William THAREAU, Stéphane LENOIR-RIZZO, Conseillers municipaux.

Absents non excusés :

Secrétaire de Séance : Monsieur Luc BEAUBRAS.

Début de séance à 20h 45. Signature du registre.

Modification de l'ordre du jour :

Suppression du chapitre « CCAS aide Exceptionnelle »

Vote : 9 pour

Ajout, subvention exceptionnelle à l'ordre du jour en remplacement

Vote : 9 pour

ORDRE DU JOUR

- Modification de l'ordre du jour – **DCM 01-2018**
- Statut de l'intercom – **DCM 02-2018**
- Débat du PADD - **DCM 03-2018**
- Modification Budgétaire- **DCM 4-2018**
- Aménagement du Douet Berot – **DCM 5-2018**
- Subvention pour Associations – **DCM 6-2018**
- Tarif de la Caution pour la salle polyvalente – **DCM 7-2018**

-Subvention exceptionnelle –**DCM 8-2018**

Questions diverses

- Révision tarifaire pour les gîtes.
- Assainissement pluvial Douet Berot
- Autres questions diverses.

DCM 01-2018 – MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR

L'intitulé de la convocation du conseil municipal doit être modifié concernant la ligne « **CCAS aide Exceptionnelle** » par **Subvention exceptionnelle** »

Délibération :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

- ACCEPTE : La modification de l'ordre du jour.

DCM 2-2018 – ISIGNY-OMAHA-INTERCOM REDACTION STATUTAIRE DECEMBRE 2017

Monsieur le Maire présente les nouveaux statuts de l'intercom
Présentation des compétences obligatoires, optionnelles et facultatives.

1) COMPETENCES OBLIGATOIRES

- *Aménagement de l'Espace
- *Développement Economique et Tourisme
- *Gestions des milieux aquatiques et prévention des inondations
- * Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage et des terrains familiaux locatif
- *Collecte et Traitement des déchets des ménages et déchets assimilés

2) COMPETENCES OPTIONNELLES

- * Protection et mise en valeur de l'environnement
- * Politique du logement et du cadre de vie
- * Création, aménagement et entretien de la voirie
- *Construction, entretien et fonctionnement d'équipements
- *Action sociale d'intérêt communautaire
- *Assainissement
- *Création et gestion de maison de services au public

3) COMPETENCES FACULTATIVES

- *Transport
- *Aménagement numérique
- *Santé
- *Soutien d'actions associatives de portée communautaire
- *Incendie et secours
- *Surveillance de Baignade

Délibération :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, cette extension de compétence

**- Vote : Pour 8
Abstention 1**

DCM 3-2018 – DEBAT SUR LE PADD

Le conseil municipal de Blay demande la prise en compte dans le PLUI des PLU déjà existants

1^{ER} Axe : Le conseil municipal de Blay s'est prononcé précédemment pour une limitation des constructions dans un souci de préserver les zones agricoles et rurales et du patrimoine bâti.

Dans quelle mesure ce souhait sera-t-il respecté dans le futur PLUI ?

Quelle prise en compte des zones d'appellation AOP dans les projets fonciers ?

2^{ème} Axe : Prioriser les zones blanches pour le déploiement de la fibre, là où l'ADSL n'existe toujours pas.

3^{ème} Axe : Quels financements pour la préservation et rénovation du patrimoine ?

Quelle préservation du patrimoine bâti et quelle distance d'éloignement des éoliennes par rapport au bâti ?

Quelle prise en compte des élevage dans le choix des zones d'implantation d'éoliennes ?

4^{ème} Axe : Prendre en compte le développement de l'artisanat dans les communes, y compris en zone **N**.

Quelles aides accordées aux commerces de proximité ?

5^{ème} Axe : Encourager le tourisme de longue durée et pas seulement le tourisme de passage.

Optimiser les infrastructures touristiques avec un usage polyvalent et pas seulement saisonnier pour bénéficier aussi aux habitants locaux.

Valorisation des produits du terroir par la création d'une route touristique.

Prise en compte des AOC dans cette valorisation ?

Délibération :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le PADD, sous réserve des remarques :

- * **Contre : 0**
- * **Pour : 8**
- * **Abstention : 1**

DCM 4-2018 – MODIFICATION BUDGETAIRE

Afin de subvenir aux paiements de différentes factures et certaines échéances d'emprunts. Le virement de crédit est nécessaire du chapitre 67 aux profits de l'article 6061 et 1641

Délibération :

Article 678 : -431,00 €

Article 6061 : 259,00€

Article 023 virement à la section d'investissement : 172€

Article 021 virement de la section de fonctionnement : 172€

Article 1641 : 172 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

- ACCEPTE : Les modifications budgétaires à l'unanimité.

DCM 5-2018 – AMENAGEMENTS DU DOUET BEROT

Monsieur le Maire présente le projet de l'aménagement du Douet Berot, les travaux consistent en la pose de 2 coussins berlinois, l'un en entrée, l'autre en sortie du DOuet-Berot, avec des bordures franchissables qui rétrécissent la chaussée, le remplissage par du béton à l'arrière des bordures, la pose de panneaux de signalisation

Cinq entreprises ont répondu à la consultation, les devis ont été comparés après ajustements de certains linéaires en fonction des quantités réelles.

- *Entreprise Ménard : 11 451 Euros Hors Taxes
- *Entreprise RVB : 11 936 Euros Hors Taxes
- *Entreprise Jones : 9 462, 80 Euros Hors Taxes
- *Entreprise TOFFOLUTTI : 12 143 Euros Hors Taxes
- *Entreprise MARTRAGNY : 13 668 Euros Hors Taxes

Après discussion et comparaison :

Délibération

Le conseil municipal à l'unanimité retient le devis de l'Entreprise JONES pour un montant de 9 462,80€, il autorise Monsieur le Maire a constituer un dossier de subvention dans le cadre de l'Amende de Police et d'une demande de DETR.

DCM 6-2018 – DEMANDE DE SUBVENTIONS D'ASSOCIATIONS

Monsieur le Maire donne lecture de demande de subventions de différentes associations

Délibération :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

- *Associations Solfamaraisdo 9 contre
- * Association paralysés de France 9 contre
- * Maison Familiale Rurale 9 contre
- *Croix Rouge 9 contre

DCM 7-2018 – TARIF DE LA CAUTION DE LA SALLE POLYVALENTE

Suite à de nombreuses dégradation constatées notamment la dégradation de 2 extincteurs. Monsieur le Maire demande l'augmentation de la caution de la salle des fêtes qui pourrait avoir un effet dissuasif, monsieur le maire propose 1000 euros

Délibération :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

- Le conseil municipal fixe la caution à 1000€

DCM-8 2018 AIDE EXCEPTIONNELLE

Une aide exceptionnelle est proposée pour le commerce du Douet-Berot afin de permettre l'électrification du rideau et la sécurisation du local imposées

par la Direction des Douanes et ainsi permettre son maintien

Délibération

Après discussion le conseil municipal décide, une aide de 550€uros

GITES-REVISION TARIFAIRE

Monsieur le Maire annonce que la commune est redevable de la Taxe d'Habitation pour les Gites à compter de l'année 2016 pour une taxe de 1050^e pour 2016 et 2017. Pour compenser cette nouvelle taxe, le conseil envisage l'augmentation des tarifs des gites de 10 Euros pour le 440-441

15Euros pour le 442- 443

20Euros pour le 1252.

ASSAINISSEMENT PLUVIAL DU DOUET BEROT

Des travaux doivent être engagés suite à la rupture d'une canalisation des eaux pluviales (Pose d'un buse et d'enrobé avec 1 regard de chaque côté en raccordement)

Fin de séance à 23 h 05.

Le Maire

Philippe LAUNAY